

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2020

Le Conseil Municipal est réuni dans sa plénitude.

La séance est ouverte à 19h45, Mme Anita Marie est désignée secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité :

- Pour le maintien de l'organisation du temps scolaire en 9 demi-journées et pour le maintien des temps d'activités périscolaires. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil n'a pu délibérer plus tôt en raison des élections municipales et de la crise Covid-19. La décision est transmise à l'Education Nationale ;
- Désignation comme délégués représentant la Commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique : Sophie RIOS délégué titulaire, Xavier GRUAT délégué suppléant ;
- Désignation comme délégués représentant la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : délégués titulaires : Xavier GRUAT et Lionel VITTORI
- Saisine de Monsieur le Préfet afin qu'il prononce la vente de la parcelle cadastrée AD80 suite à la consultation infructueuse des électeurs de la section de La Troubade Le Deveix Les Pavés La Marche La Rigaudie qui s'est déroulée le 1^{er} mars 2020 ;
- Demande concernant un projet d'autorisation d'urbanisme, permis de construire sur les parcelles cadastrées 218D855, 218D856 et 218D260 d'une superficie totale de 5976 m² pour qu'elle puisse être instruit favorablement dans le cadre de l'avis rendu par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ;
- Saisine de Monsieur le Préfet pour le transfert des biens de section pour les sections de de Ciaux, Lagrange, Le Longeard, La Fourcherie, Le Bourg de Sarroux et Le Bourg de Saint Julien dans le patrimoine de la commune conformément à la procédure prévue par l'article L. 2411-12-1 susvisée ;
- Pouvoir donné à Monsieur le Maire pour saisir un avocat en défense dans un dossier de contentieux relatif aux travaux de rénovation du Foyer Rural salle Henri Bonnet ;
- Mise en place d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au Bourg de Sarroux passant entre les parcelles AR309, 295 et 313 d'une part et la parcelle AR 146 d'autre part, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- Mise en place d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à Sauliac passant entre les parcelles AV90 et AV139 d'une part et des parcelles AV 151, 152 et 153 d'autre part, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- Vente de l'école du Deveix pour la somme de 50 000 € ;
- Affectation de certaines dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal ;
- Attribution d'une subvention pour aider au financement du voyage scolaire de trois jours au Festival du Court-Métrage à Clermont-Ferrand d'une élève du Lycée de Mauriac domiciliée sur la commune à compter du 30 juin 2020.

Monsieur le Maire fait un point sur :

- Les DETR obtenues en 2020 relatives au chantier de voirie VC9 et 10, au programme école numérique rurale et sur le cluster ruralité-tiers lieu-pôle médical ;
- Ce projet doit s'insérer dans un projet global de développement de la commune mais un projet adapté et raisonné eu égard à notre territoire
- Le monde associatif : une réunion doit être organisée avec les associations. Un rapport d'activité sur 2020 sera demandé pour attribution de la subvention 2020 ;
- Le personnel communal avec un vif remerciement aux agents qui se sont mobilisés pendant la crise du Covid-19. Monsieur le Maire annonce également le départ de Mme Barrier qui ne souhaite plus faire partie du personnel communal de la commune à compter du 1^{er} juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h16. Vu pour être affiché le 17 juin 2020, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.